



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

Annecy, le 25 Septembre 2018

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
à

Bureau des Contrôles de Légalité et budgétaire

Affaire suivie par : M.RICHARD

Ref : PA

Tel : 04.50.33.60.47

Mel : pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr

Mmes et MM. les maires  
Mmes et MM. Les Présidents des Etablissements Publics  
de coopération intercommunale de l'arrondissement  
**de Thonon les Bains**

En communication à :  
Mme le Sous-Préfet d'arrondissement  
M. le Directeur départemental des Finances publiques

**SIGNALE**

**CIRCULAIRE**

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet :  
[www.haute-savoie.pref.gouv.fr](http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr)  
à la rubrique "publication" puis "circulaires préfectorales"

**Objet** : nouvelle organisation du contrôle de légalité des communes et Etablissements Publics de coopération intercommunale dans l'arrondissement de Thonon les Bains.

**PJ** : un tableau

Par circulaire du 18 juillet 2017, je vous ai présenté les conséquences pratiques de la réorganisation des services préfectoraux en charge du contrôle de légalité et budgétaire induites par des réformes successives, en premier lieu la réforme générale des politiques publiques (RGPP), puis le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) .

Pour mémoire, l'Etat adapte et rénove l'organisation de son administration départementale en privilégiant une centralisation progressive des moyens techniques et juridiques du contrôle de légalité en Préfecture. Cette stratégie conforte le rôle du sous-préfet d'arrondissement qui demeure votre interlocuteur privilégié dans son ressort territorial .

C'est dans ce cadre que doit s'opérer à nouveau un transfert d'une partie des tâches du contrôle de légalité de l'arrondissement de Thonon les Bains vers d'autres services préfectoraux.

Le présent courrier vise à préciser les règles qui **complètent** le dispositif actuel dans la répartition des tâches en matière de circuit du courrier, de conseil et de contrôle juridique et financier.

Ainsi à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2018**:

- pour toutes les collectivités (communes et EPCI) de l'arrondissement de Thonon les Bains, les actes relatifs **aux marchés publics** et **aux documents financiers et budgétaires** (maquettes et délibérations budgétaires, décisions de nature fiscale et états de fiscalité) seront transmis à la préfecture à Annecy, au service du contrôle de légalité et budgétaire ;

- pour **les communes**, les actes relatifs au fonctionnement, à la démocratie locale continuent d'être transmis à la sous-préfecture de Thonon les Bains.

Pour mémoire, je rappelle que tous les autres actes des Etablissements publics de coopération intercommunale de l'arrondissement doivent déjà être transmis à la préfecture, comme ceux relatifs à la Fonction Publique Territoriale de toutes les collectivités.

Les demandes d'information et de conseil relatif à ces actes sont traitées dans ces services conformément au tableau synthétique ci-joint, qui identifie secteur par secteur et domaine par domaine vos interlocuteurs.

Ce dispositif vaut pour les actes transmis sur support papier et n'a pas d'incidence sur le processus de télétransmission dématérialisé ACTES. A cet égard, la sous-préfecture n'ayant plus désormais vocation à assurer la réception de la majeure partie de vos actes transmissibles, j'invite fortement les collectivités qui ne le font pas encore, à conventionner avec l'État pour se raccorder à cette application.

J'ajoute qu'une prochaine circulaire spécifique sera adressée à l'ensemble des collectivités de la Haute-Savoie pour définir les conditions de télétransmission des actes de la commande publique, procédure qui n'était pas ouverte à ce type d'actes jusqu'alors, et qui le sera à réception de cette prochaine instruction pour application en 2019.

Plus généralement, je constate et me félicite que la mise en oeuvre du précédent dispositif n'a en rien altéré les relations de confiance et d'efficacité qui lient les services des collectivités territoriales et les services de l'Etat dans le département.

M. DURAN, directeur, tel 04 50 33 61 53, mel [jean-pierre.duran@haute-savoie.gouv.fr](mailto:jean-pierre.duran@haute-savoie.gouv.fr), et M. RICHARD chef de bureau, tel 04 50 33 60 47, mel [lionel.richard@haute-savoie.gouv.fr](mailto:lionel.richard@haute-savoie.gouv.fr) sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

<i>Nature des actes</i>	<i>collectivités</i>	<i>Site de réception et d'expertise</i>
Tous les actes de fonctionnement	Communes	THONON LES BAINS
Toutes les DSP	Communes et EPCI	BONNEVILLE
Tous les autres actes : - le fonctionnement des EPCI - la FPT - les marchés publics, - les documents budgétaires et la fiscalité	Communes et EPCI	ANNECY

LE PREFET

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale



Florence GOUACHE

# organigramme des services de contrôles de légalité et budgétaire actualisé à compter d'octobre 2018

## niveau préfectoral

Pierre LAMBERT, préfet

Florence GOUACHE,  
secrétaire général, sous-préfet de  
l'arrondissement d'Annecy  
04 50 33 61 32

Bruno CHARLOT, sous-préfet de  
l'arrondissement de Bonneville  
04 50 97 83 68

Jean-marc BASSAGET, sous-préfet de  
l'arrondissement de Saint-Julien en Genevois  
04 50 35 37 08

Evelyne GUYON, sous-préfet de  
l'arrondissement de Thonon les Bains  
04 50 81 15 78

## niveau expertise

Jean-Pierre DURAN, directeur des relations avec les collectivités locales (DRCL) 04 50 33 61 53

Lionel RICHARD, chef du bureau des contrôles de légalité et budgétaire 04 50 33 60 47

	commande publique	délégation de service public	budget et fiscalité	fonctionnement général	Fonction publique territoriale	intercommunalité	Télétransmission ACTES
arrondissement d'Annecy	FERLIN Karine 04 50 33 60 52 SZEMRO Dominique 04 50 33 64 78	COLLINET Vivian 04 50 97 83 84	BOUTIN Virginie 04 50 33 60 94	SZEMRO Dominique 04 50 33 64 78 LAPPAS SABORIT Caroline 04 50 33 60 48	SZALINSKI Nathalie 04 50 33 64 77	GAILLARD Emilie 04 50 33 60 89	JACQUEMIN Stéphanie, administrateur et suivi des conventions affectée au bureau urbanisme 04 50 33 64 09
arrondissement de Bonneville	COLLINET Vivian 04 50 97 83 84 RACAUD Catherine 04 50 97 83 83	COLLINET Vivian 04 50 97 83 84	VAN BAAL Karine 04 50 97 83 76	COLLINET Vivian 04 50 97 83 84 RACAUD Catherine 04 50 97 83 83	SZALINSKI Nathalie 04 50 33 64 77	EPCL à fiscalité propre (60 89) RACAUD Catherine 04 50 97 83 83	RACAUD Catherine 04 50 97 83 83
arrondissement de Saint-Julien	LASSABLIERE Karine 04 50 35 37 08 HOARAU Aïdée 04 50 97 83 82	COLLINET Vivian 04 50 97 83 84	HOARAU Aïdée 04 50 97 83 82	SZALINSKI Nathalie 04 50 33 64 77	SZALINSKI Nathalie 04 50 33 64 77	EPCL à fiscalité propre (60 89) GAILLARD Emilie BOUTIN Virginie 04 50 33 60 94	LASSABLIERE Karine 04 50 35 37 08
arrondissement de Thonon	IVANOV Andrea 04 50 33 60 57	COLLINET Vivian 04 50 97 83 84	IVANOV Andrea 04 50 33 60 57	LATOURNERIE Sandrine 04 50 81 15 84	SZALINSKI Nathalie 04 50 33 64 77	LAPPAS SABORIT Caroline 04 50 33 60 48	LATOURNERIE Sandrine 04 50 81 15 84

Pour nous contacter, adressez votre courriel à [pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@haute-savoie.gouv.fr)